

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE, QUI A EU LIEU LE 4 MAI 2015 AU LIEU HABITUEL DES SESSIONS DE CONSEIL, SOIT, AU 290, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, À 20 H 00**

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers, Chantal Bernatchez, Lise Cadieux, Patrice Barbot, Gilles Carpentier, Jean-Guy Chassé, Daniel Choquette.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Simon Lacombe.

Madame Ginette Daigle, directrice générale, était également présente.

### **ORDRE DU JOUR**

---

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Session ordinaire du 13 avril 2015
4. Adoption du rapport des correspondances

#### **5. Législation**

- 5.1 Règlement 15-430 amendant le règlement de zonage no. 09-370, afin de modifier les usages mixtes de la zone 202 - Adoption du second projet
- 5.2 Autorisation pour utilisation à des fins autres qu'agricoles sur le lot 2 366 337 au ministère des transports du Québec.
- 5.3 Règlement 15-431 modifiant le règlement 330 sur le stationnement - Avis de motion avec demande de dispense de lecture (projet de règlement déposé sur place)
- 5.4 Suivi avis d'infraction – 595 boul. Laurier - **Droit de véto du maire**
- 5.5 Suivi avis d'infraction – 625 boul. Laurier - **Droit de véto du maire**
- 5.6 Dossier 760-17-002438-145 – Cour supérieure – Retrait des procédures juridiques

#### **6. Administration et finances**

- 6.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2015
- 6.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses – Article 176.4 C.M.
- 6.3 Approbation des comptes à payer
- 6.4 Assurances MMQ annuelles
- 6.5 Aide financière – CPE « Le Temps d'un Rêve »
- 6.6 Fermeture du bureau municipal pour le 24 juin et le 1<sup>er</sup> juillet 2015

## 6.7 Fermeture du bureau municipal pour les vacances estivales

### 7. Sécurité publique – Services des incendies

- 7.1 Dépôt du rapport d'activités annuel de la municipalité – SCR
- 7.2 Service des incendies - engagement de M. Pascal Benoit comme pompier volontaire
- 7.3 Service des incendies - engagement de M. Nicolas Chiasson comme pompier volontaire
- 7.4 Service des incendies - engagement de M. Jérémy Stooke-Morel comme pompier volontaire
- 7.5 Service des incendies - engagement de M. Jérôme Grondin comme pompier volontaire
- 7.6 Service des incendies - engagement de M. Pierre-Carl Simard comme pompier volontaire
- 7.7 Service des incendies - engagement de M. Gérard Tanier comme pompier volontaire
- 7.8 Service des incendies - engagement de M. Yannick Boyer comme pompier volontaire
- 7.9 Service des incendies - engagement de M. Éric Touchette comme directeur adjoint
- 7.10 Service des incendies - engagement de M. Jean-Sébastien Cyr comme chef aux opérations
- 7.11 Autorisation d'achat – Matériel divers

### 8. Transport routier – Voirie municipale

- 8.1 Dépôt du rapport des Travaux publics
- 8.2 Liste des travaux de pavage 2015
- 8.3 Appel d'offres publiques SEAO 2015-01 – Pavage – Autorisation
- 8.4 Installation de lampadaires – secteur Domaine du Lac Huron, Palardy, Argenteuil et *du Ruisseau – point ajouté*

### 9. Aqueduc – Égout – Matières résiduelles

- 9.1 Programme économie eau potable
- 9.2 Prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le rang Nord-Ouest entre la route 116 et la rue des Ostriers - **Droit de véto du maire**

### 10. Urbanisme

- 10.1 Dépôt du rapport des permis avril 2014
- 10.2 Mandat du membre résident au sein du comité consultatif d'urbanisme

## 11. Loisirs – Culture - Organismes

- 11.1 Relais pour la vie – Demande de commandite
- 11.2 Groupe Scout 4<sup>e</sup> l'Avenir inc. – Demande de commandite

## 12. Autres

- 12.1 Semaine québécoise des familles – 11 au 17 mai 2015 - Proclamation

## 13. Dépôt de documents

- 13.1 États financiers AESMSMM 2014
- 13.2 États financiers CITVR 2014
- 13.3 RIAM (CA) Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2015
- 13.4 RIAM Indicateurs de gestion 2014
- 13.5 RIAM (CE) Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2015
- 13.6 AESMSMM Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 décembre 2014
- 13.7 AMT Comité des partenaires-MSH
- 13.8 RIAM Plan conjoint gestion résiduelle
- 13.9 Projet O.T.J. Desnoyers inc. pour local

- 14. Période de questions
- 15. Levée de la session

### **1. OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 20H00.**

**À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu aux articles 158, 161 et 164 du Code Municipal en s'abstenant de voter.**

**2015-05-61**

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil et toutes les personnes présentes ont en main une copie de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE la lecture peut être effectuée par toutes les personnes présentes;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barboï, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé :

En ajoutant au point 8.4 «*Du Ruisseau* »

En reportant le point 5.6 « Dossier 760-17-002438-145 – Cour supérieure – Retrait des procédures juridiques »

**2015-05-62**

**3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL – SESSION ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la session ordinaire du 13 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**2015-05-63**

**4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES**

---

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 9 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie des correspondances et que la directrice générale et secrétaire-trésorière a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les correspondances reçues depuis le 9 avril soient déposés aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

**5. LÉGISLATION**

**2015-05-64**

**5.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 15-430 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-370 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 202 – ADOPTION SECOND PROJET.**

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur Daniel Choquette lors d'une séance de conseil du 13 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation a eu lieu ce 4 mai 2015 à 19h45;

CONSIDÉRANT la demande de dispense de lecture est également faite, copie du projet de règlement étant déposée à l'intention des membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur René Poirier et madame Chantal Nichols ont procédé à une demande de modification du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT les recommandations positives du conseil consultatif en urbanisme;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète ce qui suit:

#### PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 15-430, modifiant le règlement no. 09-370 intitulés, RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin de modifier les usages mixtes autorisés dans la zone 202.

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

#### PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3 La grille des usages et des normes de la zone 202, qui fait l'objet de l'annexe A du règlement de zonage 09-370, est modifiée comme suit :

a) La note [1] de bas de page de la grille des usages et des normes de la zone 202 est abrogée et remplacée comme suit :

[1] limité à l'aménagement de logements dans un bâtiment d'usages mixtes, commercial et résidentiel, dont au moins 25 % de la superficie de plancher est occupé à des fins commerciales.

b) La note [13] de bas de page de la grille des usages et des normes de la zone 202 est abrogée et remplacée comme suit :

[13] en tout temps, sur le terrain de l'usage commercial, il ne doit pas y avoir plus de quinze véhicules en vente, en location ou en préparation à l'extérieur du bâtiment.

4 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

5 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

---

Ginette Daigle  
Directrice générale

---

Simon Lacombe  
Maire

Le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil.

**2015-05-65**

**5.2 AUTORISATION POUR UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES SUR LE LOT 2 366 337 AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC.**

---

CONSIDÉRANT QUE Le Ministère des transports du Québec doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot n° 2 366 337 du cadastre rénové du Québec, propriété du Ministère des transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale faisant l'objet de la demande est de 10 910,5 mètres carrés, dont 5 772,7 mètres carrés seront aménagés en habitat du poisson et 5 137,8 mètres carrés en bande riveraine;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'utilisation à des fins autres qu'agricoles vise la conservation de la nature et que cet usage est conforme à la réglementation de zonage 09-370 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ est soumis à l'obligation de recréer un habitat du poisson en vertu de la Loi canadienne sur les pêches et les océans à des fins de compensation pour la destruction d'un autre habitat de poisson dans le même bassin versant;

CONSIDÉRANT QUE le site choisi est celui de moindre impacts sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le projet préserve l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitants agricoles actuels et futurs;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas, ailleurs sur le territoire, d'espace approprié pour la réalisation de ce type de travaux;

CONSIDÉRANT QU'une résolution d'appui de la conseil municipal doit être annexe à la demande d'autorisation;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine refuse d'appuyer cette demande

**2015-05-66**

**5.3 RÈGLEMENT 15-431 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 330 SUR LE STATIONNEMENT - AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

---

Monsieur Daniel Choquette donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour son adoption afin d'interdire le stationnement en bordure de la rue Du Ruisseau, à partir de la route 116 jusqu'à la rue Roy sur une longueur de 100 mètres.

**2015-05-67**

**5.4 SUIVI AVIS D'INFRACTION – 595 BOUL. LAURIER**

---

CONSIDÉRANT l'avis d'infraction signifié le 23 février dernier concernant l'affichage;

CONSIDÉRANT que le propriétaire n'a pas procédé à l'enlèvement de l'affiche;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez;

D'envoyer le constat d'infraction en cour municipale

On demande le vote :

Contre :	Lise Cadieux	Pour :	Patrice Barbot
	Jean-Guy Chassé		Chantal Bernatchez
	Daniel Choquette		
	Gilles Carpentier		

Résolution rejetée

**LE MAIRE EXERCE SON DROIT DE VÉTO SUR CETTE RÉOLUTION EN DATE DU 6 MAI 2015, TEL QUE DÉFINI À L'ARTICLE 142 DU CODE MUNICIPAL**

**2015-05-68**

**5.5 SUIVI AVIS D'INFRACTION – 625 BOUL. LAURIER**

---

CONSIDÉRANT l'avis d'infraction signifié le 8 janvier dernier concernant la construction d'un l'abri à sel sans permis;

CONSIDÉRANT que le propriétaire n'a procédé à aucun changement;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé;

D'entreprendre une requête en démolition de l'abri à sel en Cour Supérieure (en vertu de l'article 227 LAU)

On demande le vote :





comptes à payer au montant de 188 553.06\$, le tout avec dispense de lecture.

#### **2015-05-70**

##### **6.4 ASSURANCES – 1ER JUIN 2015 – M.M.Q. – GROUPE ULTIMA**

---

Sur réception de la proposition déposée pour les assurances pour la période du 1er juin 2015 au 1er juin 2016 faite par la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) (Groupe Ultima) au coût de 29 165 \$ incluant les taxes pour la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

Une facture suivra également de la Municipalité du Village de Sainte-Madeleine pour les assurances incluses dans leur proposition pour la bibliothèque municipale et la caserne;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le paiement des assurances annuelles à Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) (Groupe Ultima).

#### **2015-05-71**

##### **6.5 AIDE FINANCIÈRE - CPE LE TEMPS D'UN RÊVE**

---

CONSIDÉRANT la lettre datée du 31 mars 2015 de Madame Lucie Veilleux, directrice générale du centre de la petite enfance « Le Temps d'un rêve » ayant trait au versement de l'aide financière accordée par la résolution 2012-03-64;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER le paiement du premier versement de 4 000\$ au centre de la petite enfance « Le Temps d'un rêve ».

#### **2015-05-72**

##### **6.6 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE 24 JUIN ET LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2015**

---

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir les congés fériés et le report de ces congés dans certains cas;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE maintenir le mardi 24 juin et de remplacer le mercredi 1<sup>er</sup> juillet par le lundi 29 juin 2015.

DE communiquer ces informations lors de la publication du Bulletin mensuel.

**2015-05-73**

### **6.7 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES VACANCES ESTIVALES**

---

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir la période durant laquelle le Bureau municipal sera fermé en raison des vacances estivales;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la fermeture du bureau municipal du 26 juillet au 1<sup>er</sup> août 2015 inclusivement pour les vacances estivales des employés des services administratifs. Le service des travaux publics sera opérationnel pendant cette période mais avec un personnel réduit.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICES DES INCENDIES**

### **7.1 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUELLES DE LA MUNICIPALITÉ - SCR**

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport d'activités annuel lié au schéma couverture de risques

**2015-05-74**

### **7.2 SERVICE DES INCENDIES - ENGAGEMENT DE M. PASCAL BENOIT COMME POMPIER VOLONTAIRE**

---

CONSIDÉRANT QUE le nombre de pompiers composant la brigade est insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE M. Pascal Benoit a posé sa candidature comme pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT QUE M. Benoit a les qualifications requises et les formations exigées pour occuper le poste de pompier volontaire à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendies recommande aux membres du conseil municipal l'embauche de M. Pascal Benoit;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE M. Pascal Benoit soit engagé rétroactivement en date du 21 avril 2015 comme pompier volontaire.

**2015-05-75**

**7.3 SERVICE DES INCENDIES - ENGAGEMENT DE M. NICOLAS CHIASSON COMME POMPIER VOLONTAIRE**

---

CONSIDÉRANT QUE le nombre de pompiers composant la brigade est insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE M. Nicolas Chiasson a posé sa candidature comme pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT QUE M. Chiasson a les qualifications requises et les formations exigées pour occuper le poste de pompier volontaire à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendies recommande aux membres du conseil municipal l'embauche de M. Nicolas Chiasson;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE M. Nicolas Chiasson soit engagé rétroactivement en date du 21 avril 2015 comme pompier volontaire.

**2015-05-76**

**7.4 SERVICE DES INCENDIES - ENGAGEMENT DE M. JÉRÉMY STOOKE-MOREL COMME POMPIER VOLONTAIRE**

---

CONSIDÉRANT QUE le nombre de pompiers composant la brigade est insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE M. Jérémy Stooke-Morel a posé sa candidature comme pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT QUE M. Stooke-Morel a les qualifications requises et les formations exigées pour occuper le poste de pompier volontaire à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendies recommande aux membres du conseil municipal l'embauche de M. Jérémy Stooke-Morel;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE M. Jérémy Stooke-Morel soit engagé rétroactivement en date du 21 avril 2015 comme pompier volontaire.

**2015-05-77**

**7.5 SERVICE DES INCENDIES - ENGAGEMENT DE M. JÉRÔME GRONDIN COMME POMPIER VOLONTAIRE**

---

CONSIDÉRANT QUE le nombre de pompiers composant la brigade est insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE M. Jérôme Grondin a posé sa candidature comme pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jérôme Grondin a les qualifications requises et les formations exigées pour occuper le poste de pompier volontaire à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendies recommande aux membres du conseil municipal l'embauche de M. Jérôme Grondin;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE M. Jérôme Grondin soit engagé rétroactivement en date du 21 avril 2015 comme pompier volontaire.

**2015-05-78**

#### **7.6 SERVICE DES INCENDIES - ENGAGEMENT DE M. PIERRE-CARL SIMARD COMME POMPIER VOLONTAIRE**

---

CONSIDÉRANT QUE le nombre de pompiers composant la brigade est insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre-Carl Simard a posé sa candidature comme pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT QUE M. Simard a les qualifications requises et les formations exigées pour occuper le poste de pompier volontaire à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendies recommande aux membres du conseil municipal l'embauche de M. Pierre-Carl Simard;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE M. Pierre-Carl Simard soit engagé rétroactivement en date du 21 avril 2015 comme pompier volontaire.

**2015-05-79**

#### **7.7 SERVICE DES INCENDIES - ENGAGEMENT DE M. GÉRARD TANIER COMME POMPIER VOLONTAIRE**

---

CONSIDÉRANT QUE le nombre de pompiers composant la brigade est insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE M. Gérard Tanier a posé sa candidature comme pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT QUE M. Tanier a les qualifications requises et les formations exigées pour occuper le poste de pompier volontaire à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendies recommande aux membres du conseil municipal l'embauche de M. Gérard Tanier;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;  
QUE M. Gérard Tanier soit engagé rétroactivement en date du 21 avril 2015 comme pompier volontaire.

**2015-05-80**

**7.8 SERVICE DES INCENDIES - ENGAGEMENT DE M. YANNICK BOYER COMME POMPIER VOLONTAIRE**

---

CONSIDÉRANT QUE le nombre de pompiers composant la brigade est insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE M. Yannick Boyer a posé sa candidature comme pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT QUE M. Boyer a les qualifications requises et les formations exigées pour occuper le poste de pompier volontaire à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendies recommande aux membres du conseil municipal l'embauche de M. Yannick Boyer;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE M. Yannick Boyer soit engagé rétroactivement en date du 21 avril 2015 comme pompier volontaire.

**2015-05-81**

**7.9 SERVICE DES INCENDIES - ENGAGEMENT DE M. ÉRIC TOUCHETTE COMME DIRECTEUR-ADJOINT**

---

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur adjoint est vacant;

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Touchette a posé sa candidature comme directeur adjoint ;

CONSIDÉRANT QUE M. Touchette a les qualifications requises et les formations exigées pour occuper le poste de directeur adjoint;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendies recommande aux membres du conseil municipal l'embauche de M. Éric Touchette;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE M. Éric Touchette soit engagé rétroactivement en date du 24 mars 2015 comme directeur adjoint.

**2015-05-82**

**7.10 SERVICE DES INCENDIES - ENGAGEMENT DE M. JEAN-SÉBASTIEN CYR COMME CHEF AUX OPÉRATIONS**

---

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef aux opérations est requis afin de combler les besoins de la brigade;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Sébastien Cyr a posé sa candidature comme chef aux opérations ;

CONSIDÉRANT QUE M. Cyr a les qualifications requises et les formations exigées pour occuper le poste de chef aux opérations;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendies recommande aux membres du conseil municipal l'embauche de M. Jean-Sébastien Cyr

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE M. Jean-Sébastien Cyr soit engagé rétroactivement en date du 13 avril 2015 comme chef aux opérations.

**2015-05-83**

**7.11 AUTORISATION D'ACHAT MATÉRIEL DIVERS**

---

CONSIDÉRANT le besoin de matériel pour les nouveau pompiers;

CONSIDÉRANT la demande du 23 avril dernier du Directeur incendie pour l'achat de matériel divers pour équipements d'intervention intégraux de pompier;

CONSIDÉRANT la demande du 23 avril dernier du Directeur incendie pour l'achat de matériel divers tels que parties faciales, amplificateurs et hubs (lumières);

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat de matériel pour un montant maximum de 24 000.00 \$ et de porter ces dépenses aux postes 02-220-00-650 et 02-220-00-690.

**8. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE**

**8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

La directrice générale dépose le rapport du responsable des travaux publics

**2015-05-84**

## **8.2 LISTE DES TRAVAUX DE PAVAGE 2015 - AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT QUE le responsable des travaux publics propose les travaux de pavage suivants pour l'année 2015:

Partie rang Nord-Ouest	0.1 km
Partie rang Argenteuil	0.65 km
Partie rang St-Simon	0.35 km
Rang Petit Trente	0.5 km
Partie Montée du 4 <sup>e</sup> Rang	0.4 km
Rang Petit Rang	0.25 km
Rue Roy	0.05 km
Rue des Érables	0.2 km
Place des Bouleaux	0.08 km
Total des travaux de gros pavage 2015 :	2.58 km

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage doivent être accompagnés du rechargement des accotements;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la liste des travaux de pavage (2,58 km) ci-haut mentionnée.

**2015-05-85**

## **8.3 APPEL D'OFFRES PUBLIQUES SEAO 2015/01 – PAVAGE - AUTORISATION**

---

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres publiques SEAO pour la réalisation des travaux de pavage autorisés (2,58 km) par la résolution 2015-05-84 ainsi qu'au rechargement de 5.16 km pour l'année 2015.

**2015-05-86**

## **8.4 INSTALLATION DE LAMPADAIRES – SECTEUR DOMAINE DU LAC HURON, PALARDY, ARGENTEUIL ET DU RUISSEAU**

---

CONSIDÉRANT le souci de Municipalité de la Paroisse de Ste-Marie-Madeleine envers la sécurité de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE certaines intersections ont besoin d'éclairage dans le secteur Domaine du Lac Huron (12) et rue Palardy (3) rang Argenteuil (1) ainsi que rue Du Ruisseau(1);

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE mandater monsieur René Martin, responsable des travaux publics, de gérer l'installation des luminaires complets (sans poteaux) avec la collaboration des experts en ce domaine;

QUE cette dépense soit affectée au poste 59-110-10 surplus accumulé non affecté.

## 9. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

**2015-05-87**

### **9.1 PROGRAMME ÉCONOMIE EAU POTABLE**

---

CONSIDÉRANT QUE nous devons adopter des mesures incitatives, afin d'honorer notre engagement envers le PEEP;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avenues nous sont offertes pour sensibiliser nos citoyens afin d'économiser nos ressources d'eau;

CONSIDÉRANT QU'en plus, la municipalité publicise l'offre de IGA sur son site Internet et dans son bulletin mensuel;

CONSIDÉRANT notre engagement à être solidaires au programme d'économie d'eau potable,

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'offrir à nos citoyens l'opportunité d'acheter de la municipalité des trousse « Pommes de douches à massage et aérateurs » au coût de treize (13) dollars. 25 trousse seront disponibles.

**2015-05-88**

### **9.2 PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE RANG NORD-OUEST ENTRE LA ROUTE 116 ET LA RUE DES OSTRIERS**

---

CONSIDÉRANT les engagements nécessaires de la Municipalité dans le cadre d'une demande d'autorisation des travaux auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT le rapport d'étude préliminaire réalisé par la firme BPR-Infrastructure inc. en novembre 2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne veut pas permettre l'exploitation d'un réseau d'égout privé se raccordant à son réseau public;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Jean-Guy Chassé;

QUE la Municipalité de Sainte-Marie Madeleine ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation de travaux en vertu de l'article 32 de la Loi sur



la qualité de l'environnement par le MDDELCC, relativement au projet cité en rubrique;

CONDITIONNELLEMENT à ce que le branchement soit uniquement pour le lot 2 366 416 avec une conduite de 75mm;

QUE le requérant conserve par la suite la propriété et l'entretien de ses infrastructures;

QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine autorise la préparation par la directrice générale et secrétaire-trésorière d'un certificat attestant que la Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation des travaux sur le lot 2 366 416 par le MDDELCC;

QUE le requérant s'engage à transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux. Cet ingénieur sera mandaté par le requérant de la demande.

On demande le vote :

Pour :	Lise Cadieux	Contre :	Patrice Barbot
	Jean-Guy Chassé		Chantal Bernatchez
	Daniel Choquette		
	Gilles Carpentier		

Résolution retenue

**LE MAIRE EXERCE SON DROIT DE VÉTO SUR CETTE RÉOLUTION EN DATE DU 6 MAI 2015, TEL QUE DÉFINI À L'ARTICLE 142 DU CODE MUNICIPAL**

## 10. URBANISME

### 10.1 RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS AVRIL 2015 - DÉPÔT

---

Dépôt des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'avril 2015.

**2015-05-89**

### 10.2 MANDAT DU MEMBRE RÉSIDENT AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

---

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Carpentier était désigné en tant que membre résident faisant partie du CCU, selon la résolution 10-02-58;

CONSIDÉRANT QUE M. Carpentier est maintenant élu au siège no 3;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Samuel Gendron ing. à représenter la population au comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE mandater monsieur Samuel Gendron pour un terme d'office de 1 an au sein du comité consultatif d'urbanisme.

## 11. LOISIRS – CULTURE – ORGANISMES

**2015-05-90**

### **11.1 RELAIS POUR LA VIE 2015 – DEMANDE DE COMMANDITE**

---

CONSIDÉRANT QUE la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a accepté de devenir Ambassadeur du Relais pour la vie 2015.

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer un montant de 1000.00 \$ afin de soutenir le travail du Relais pour la vie.

**2015-05-91**

### **11.2 GROUPE SCOUT 4E L'AVENIR INC. – DEMANDE DE COMMANDITE**

---

CONSIDÉRANT la demande de commandite du Groupe Scout 4<sup>e</sup> l'Avenir inc.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine trouve important de maintenir les activités sociales s'adressant aux jeunes;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer un montant de 250.00 \$ afin que le Groupe Scout 4<sup>e</sup> l'Avenir inc. continue d'aider les jeunes.

## 12. AUTRES

**2015-05-92**

### **12.1 SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – 11 AU 17 MAI 2015 - PROCLAMATION**

---

CONSIDÉRANT QUE la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le soutien à apporter aux familles et à leurs membres et l'affaire de tous, soit la MRC, les municipalités, les organismes familiaux, les établissements d'éducation, de santé et de services sociaux, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine *québécoise des familles* se tiendra du 11 au 17 mai 2015 sous le thème «*Réconcilions travail et famille !*»;  
IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;  
DE PROCLAMER la semaine du 11 au 17 mai 2015, *Semaine québécoise des familles*, sous le thème «*Réconcilions travail et famille !*».

### 13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 13.1 États financiers AESMSMM 2014
- 13.2 États financiers CITVR 2014
- 13.3 RIAM (CA) RIAM (CA) Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2015
- 13.4 RIAM Indicateurs de gestion 2014
- 13.5 RIAM (CE) Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2015
- 13.6 AESMSMM Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 décembre 2014
- 13.7 AMT Comité des partenaires-MSH
- 13.8 RIAM Plan conjoint gestion résiduelle
- 13.9 Projet O.T.J. Desnoyers inc. pour local

14. Période de question

15. Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par madame Lise Cadieux de lever cette session à 22h15.

---

Ginette Daigle  
Directrice générale

---

Simon Lacombe  
Maire